VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN

Jas A. Brennan et fille.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

POSITIVEMENT SANS LIMITE

COTTAGE DOUBLE 4012-4014, rue Dauphine.

BATISSE 4010, rue Dauphine, servant comme "Shop" de Forge et Charron.

COTTAGE DOUBLE 741-743, rue Bartholomew, coin de la rue Dauphine.

LE TERRAIN VACANT, contigu à la propriété ci-dessus, avec Vieilles Bâtisses, désignées par les Nos 737-739 rue Bartholomew.

COTTAGE SIMPLE 731 rue Bartholomew.

COTTAGE SIMPLE 729 rue Bartholomew.

COTTAGE DOUBLE 723-725 rue Bartholomew.

Valentine Springer et als vs George Springer et als.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E. No 92,709.

Il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, MARDI, le 7 juin 1910, par Jas H. Brennan, Encanteur, Bureau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 26 avril 1910 et signé en Cour ouverte le 2 mai 1910, par l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E et aussi en vertu et conformément à un ordre dans l'affaire de l'interdiction de Stephen Springer daté et signé du 26 avril 1910 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, et du No 91,416, de ladite Cour dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

1. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre T dans l'ilet No 180, borné par les rues Dauphine, Mazant, Bartholomew et Royale, sur un devis et certificat d'arpentage dressé par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté du 24 février 1910, annexé à un inventaire pris par Joseph F. Walton, notaire, le 23 mars 1910, lequel dit lot mesurant d'après ledit devis et certificat d'arpentage en mesure américaine trente-cinq pieds (35') trois pouces (3") de face à la rue Dauphine sur cent cinquante-neuf pieds (159') onze pouces (11") de profondeur entre lignes parallèles. Ledit lot est composé du tout du lot original F et une petite portion des lots originaux Nos un, deux, trois, quatre et cinq.

Les améliorations comprennent le cottage double Nos 4012 et 4014 Dauphine, contenant 3 chambres et cuisine, hangar, allée en briques de chaque côté et loué au loyer très minime de $7 par mois.

2. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite et désigné par la lettre S sur le devis ci-dessus mentionné et certificat d'arpentage dressé par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, et mesurant d'après ledit devis et certificat d'arpentage trente-neuf pieds (39') cinq pouces (5") de face à la rue Dauphine sur une profondeur de quatre-vingt-seize pieds (96') un pouce (1") entre lignes égales et parallèles; ledit lot est composé de la plus grande portion de l'arrière des lots originaux Nos un, deux et trois.

Les améliorations comprennent les deux grandes bâtisses servant comme "shop" de forge, désigné par le No municipal 4010 rue Dauphine. La propriété ci-dessus deuxièmement décrite devant être vendue sujette à un acte de donation des propriétaires, passé pardevant F. J. Dreyfous, notaire, le 29 septembre 1898 par lequelle le donateur s'engage à payer $240 par an en somme partielle de $20 par mois pour le droit d'occuper ladite propriété.

3. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrit, désigné par la lettre R sur le devis et certificat d'arpentage ci-dessus mentionné, dressé par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, et mesurant d'après ledit devis et certificat d'arpentage trente quatre pieds (34') cinq pouces (5") de face à la rue Bartholomew, soixante-neuf pieds (69') sept pouces (7") de profondeur et façade à la rue Dauphine sur la même profondeur sur la ligne du côté opposé, ledit lot formant le coin des rues Bartholomew et Dauphine et est composé du tout du lot original No 1 et d'une petite portion du lot original No 2, contigus.

Les améliorations comprennent un cottage double bien construit, Nos 741-743 rue Bartholomew, contenant 3 chambres et cuisine de chaque côté, citerne, etc. La propriété est maintenant vacante.

4. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même District et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par la lettre P sur le devis et certificat d'arpentage ci-dessus mentionné, dressé par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, et mesurant d'après ledit devis et certificat d'arpentage trente-cinq pieds (35') trois pouces (3") de face à la rue Dauphine sur cent cinquante-neuf pieds (159') onze pouces (11") de profondeur entre lignes parallèles. Ledit lot est composé du tout du lot original F et une petite portion des lots originaux Nos un, deux, trois, quatre et cinq.

Les améliorations comprennent le cottage double Nos 4012 et 4014 Dauphine, contenant 3 chambres et cuisine, hangar, allée en briques de chaque côté et loué au loyer très minime de $7 par mois.

2. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite et désigné par la lettre S sur le devis ci-dessus mentionné et certificat d'arpentage dressé par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, et mesurant d'après ledit devis et certificat d'arpentage trente-neuf pieds (39') cinq pouces (5") de face à la rue Dauphine sur une profondeur de quatre-vingt-seize pieds (96') un pouce (1") entre lignes égales et parallèles; ledit lot est composé de la plus grande portion de l'arrière des lots originaux Nos un, deux et trois.

Les améliorations comprennent les deux grandes bâtisses servant comme "shop" de forge, désigné par le No municipal 4010 rue Dauphine. La propriété ci-dessus deuxièmement décrite devant être vendue sujette à un acte de donation des propriétaires, passé pardevant F. J. Dreyfous, notaire, le 29 septembre 1898 par lequelle le donateur s'engage à payer $240 par an en somme partielle de $20 par mois pour le droit d'occuper ladite propriété.

3. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrit, désigné par la lettre R sur le devis et certificat d'arpentage ci-dessus mentionné, dressé par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, et mesurant d'après ledit devis et certificat d'arpentage trente quatre pieds (34') cinq pouces (5") de face à la rue Bartholomew, soixante-neuf pieds (69') sept pouces (7") de profondeur et façade à la rue Dauphine sur la même profondeur sur la ligne du côté opposé, ledit lot formant le coin des rues Bartholomew et Dauphine et est composé du tout du lot original No 1 et d'une petite portion du lot original No 2, contigus.

Les améliorations comprennent un cottage double bien construit, Nos 741-743 rue Bartholomew, contenant 3 chambres et cuisine de chaque côté, citerne, etc. La propriété est maintenant vacante.

4. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même District et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par la lettre T dans l'ilet No 180, borné par les rues Dauphine, Mazant, Bartholomew et Royale, sur un devis et certificat d'arpentage dressé par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté du 24 février 1910, annexé à un inventaire pris par Joseph F. Walton, notaire, le 23 mars 1910, lequel dit lot mesurant d'après ledit devis et certificat d'arpentage en mesure américaine trente-cinq pieds (35') trois pouces (3") de face à la rue Dauphine sur cent cinquante-neuf pieds (159') onze pouces (11") de profondeur entre lignes parallèles. Ledit lot est composé du tout du lot original F et une petite portion des lots originaux Nos un, deux, trois, quatre et cinq.

Les améliorations comprennent le cottage double Nos 4012 et 4014 Dauphine, contenant 3 chambres et cuisine, hangar, allée en briques de chaque côté et loué au loyer très minime de $7 par mois.

2. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même District et ilet que la propriété ci-dessus décrite et désigné par la lettre S sur le devis ci-dessus mentionné et certificat d'arpentage dressé par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, et mesurant d'après ledit devis et certificat d'arpentage trente-neuf pieds (39') cinq pouces (5") de face à la rue Dauphine sur une profondeur de quatre-vingt-seize pieds (96') un pouce (1") entre lignes égales et parallèles; ledit lot est composé de la plus grande portion de l'arrière des lots originaux Nos un, deux et trois.

Les améliorations comprennent les deux grandes bâtisses servant comme "shop" de forge, désigné par le No municipal 4010 rue Dauphine. La propriété ci-dessus deuxièmement décrite devant être vendue sujette à un acte de donation des propriétaires, passé pardevant F. J. Dreyfous, notaire, le 29 septembre 1898 par lequelle le donateur s'engage à payer $240 par an en somme partielle de $20 par mois pour le droit d'occuper ladite propriété.

3. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même District